

Congratulations on the purchase of your Kinetico Premier Series[®] XP Water Softener.

Kinetico Canada Incorporated warrants its products to be free from defects in materials and workmanship. Any faulty part will be replaced at no charge for the part if it falls within the following time periods originating from the date of original system installation.

This Limited Warranty does NOT include freight or labour charges.

What is Covered?

I. Kinetico Premier Series XP Residential Water Softeners

10 Ten years on all parts, including Macrolite[®] RX filtration media, ion exchange resin*, Kinetico by-pass valves and prefilter assemblies, except as otherwise noted below.

10 Ten years on the polyglass resin/media tanks and regenerant storage tank.

*(*When oxidizing agents are present, the softener must be a Kinetico Q850 XP or Q850 OD XP or be preceded by a Kinetico Dechlorination or CRS System. Additionally, the carbon or Sulfaban[™] media in these systems must be maintained and replaced according to the system's operating instructions. If these conditions are not met, the ion exchange resin is not covered by this Limited Warranty.)*

Note: Kinetico Premier Series XP Systems applied commercially are not covered by this Limited Warranty. (See Limited Warranty for Commercial Applications.)

II. Other Warranted Products

Other Kinetico products, components and accessories that are not specifically mentioned elsewhere in this Limited Warranty (including, but not limited to other tanks, filter housings and pumps) and/or not manufactured by but distributed by Kinetico through authorized dealers, are covered for a period of **one (1) year** from the date of purchase. All replacement parts are covered for a period of **one (1) year** from the date of purchase.

III. Replacement Parts

Any replacement parts for Products specifically identified in this Limited Warranty shall be warranted for the remainder of the Products' original warranty period, only. All new replacement parts not mentioned elsewhere in this Limited Warranty are covered for a period of **one (1) year** from the date of purchase.

Who is Covered?

This Limited Product Warranty is transferable by the original owner to a subsequent owner. The only requirement is that the system must remain at the site of original installation.

Extension of Limited Warranty to a Subsequent Installation

The ORIGINAL OWNER may move the system to another location. The influent water quality at the subsequent location MUST, however, be within your system's operating specifications. Please contact a local authorized Kinetico dealer prior to installation at another location.

Limits on this Warranty

Your system must be sold to you by an authorized Kinetico dealer and installed, operated and serviced in accordance with Kinetico's recommendations and any applicable codes in order to receive coverage under this Limited Warranty. Additionally, this Limited Warranty **does not** cover products installed for any application

other than single family dwellings. The design of the overall treatment system and the performance of your system is related to the chemistry of the water being treated; therefore, **this Limited Warranty is limited solely to the equipment manufactured and distributed by Kinetico, including replacement products and parts.**

This Limited Warranty **does not** include damage to your system due to abuse, misuse, neglect, freezing, alterations, misapplication or a change in the influent water characteristics.

Influent water conditions **must not** exceed the following operating specifications:

For Water Softener Equipment

- Pressure: 125 psi for all Premier Series XP water softener equipment
- Min./Max. Operating Temperature: 2°C-48°C (35°F-120°F)

Periodic replacement of certain filter media (such as carbon, Birm[®], calcite, Filter-Ag[®], UltraSorb[™], Chloraban[™], Sulfaban[™] or SRS media) is part of the normal maintenance required by your system. These replacements and media loss due to natural attrition are not covered by this Limited Warranty.

Additional operating parameters may apply and are listed in your system owner's manual and/or installation instructions. Your equipment must be installed and operated in accordance with Kinetico's recommendations, and applicable provincial and local codes for this Limited Warranty to apply.

** Birm and Filter-Ag are federally-registered trademarks of Clack Corporation.*

Registration and Service

To place your system under this Limited Warranty, your authorized Kinetico dealer must register your equipment with Kinetico Incorporated within 30 days of the installation date. For service under this Limited Warranty, contact your authorized Kinetico dealer. Retain your receipt along with this Limited Warranty for reference if service is necessary.

No Other Warranties

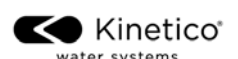
THERE IS NO OTHER EXPRESS WARRANTY. IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE LIMITED TO THE DURATION OF THIS WRITTEN LIMITED WARRANTY AND ARE EXCLUDED TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW. THERE ARE NO WARRANTIES OTHER THAN THOSE CONTAINED HEREIN. IN NO EVENT SHALL KINETICO BE LIABLE FOR INDIRECT, SPECIAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES IN CONNECTION WITH THE USE OR THE LOSS OF USE OF THIS SYSTEM.

How Provincial Law Relates to the Limited Warranty

Some provinces do not allow limitations on how long an implied warranty lasts or the exclusion or limitation of incidental, consequential or special damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you. This Limited Warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from province to province.

Modification of the Limited Warranty

Kinetico does not authorize any other person to assume for Kinetico any other liability in connection with this product. The dealer has no authority to make any representations on behalf of Kinetico or to modify the terms of Kinetico's Limited Warranty in any way.



Félicitations pour l'achat de votre adoucisseur d'eau Kinetico Premier Series^{MD} XP.

Kinetico Canada Inc. garantit ses produits contre les défauts de fabrication ou de matériaux. Toute pièce défectueuse sera remplacée, sans frais pour la pièce, si celle-ci est couverte pour l'une des périodes indiquées ci-dessous à compter de la date d'installation initiale du système.

Cette garantie limitée NE couvre PAS les frais de transport et de main-d'œuvre.

Qu'est-ce qui est couvert?

I. Les adoucisseurs d'eau résidentiels Kinetico Premier Series XP

10 Garantie de dix ans sur toutes les pièces, y compris les matières filtrantes Macrolite^{MD} RX, la résine échangeuse d'ions*, les robinets de dérivation Kinetico et les dispositifs de préfiltration, sauf indication contraire ci-dessous.

10 Garantie de dix ans sur les réservoirs de résines/matières filtrantes en fibre de verre et sur le réservoir de stockage de régénérant.

*(*En présence d'agents oxydants, l'adoucisseur d'eau Kinetico doit être du modèle Q850 XP, Q850 OD XP ou il doit être précédé d'un système de déchloration ou CRS de Kinetico. Par ailleurs, la matière filtrante au charbon ou au Sulfaban^{MC} doit être maintenue et remplacée conformément aux directives d'utilisation du système. Si ces conditions ne sont pas observées, la résine échangeuse d'ions n'est pas couverte par la garantie.)*

Remarque: Les systèmes Kinetico Premier Series XP utilisés dans une application commerciale ne sont pas couverts par cette garantie limitée. (Consulter la garantie limitée pour les applications commerciales.)

II. Autres produits garantis

Les autres produits, composants et accessoires Kinetico qui ne sont pas expressément mentionnés ailleurs dans la présente garantie limitée (notamment les autres réservoirs, les boîtiers de filtre et les pompes) et/ou qui ne sont pas fabriqués par Kinetico, mais sont distribués par elle par l'intermédiaire de ses détaillants agréés, sont couverts pendant **un (1) an** à compter de la date d'achat. Toutes les pièces de rechange sont couvertes pendant **un (1) an** à compter de la date d'achat.

III. Pièces de rechange

Toutes les pièces de rechange pour les produits spécifiquement identifiés dans cette garantie limitée ne sont garanties que pour le reste de période de garantie originale des produits. Toutes les nouvelles pièces de rechange qui ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette garantie limitée sont couvertes pendant un (1) an à partir de la date d'achat.

Qui est couvert?

La garantie limitée de ce produit est transférable par le propriétaire d'origine au propriétaire suivant. Le système doit toutefois rester sur le site de l'installation d'origine.

Application de la garantie limitée à une installation subséquente

Le PROPRIÉTAIRE INITIAL peut déplacer le système à un autre emplacement. Cependant, la qualité de l'affluent dans le système au nouvel emplacement DOIT respecter les spécifications du système. Veuillez communiquer avec un détaillant agréé Kinetico près de chez vous pour le déplacement de l'installation vers un autre emplacement.

Limites d'application de la présente garantie

Pour être couvert en vertu de la présente garantie, votre système doit avoir été acheté auprès d'un détaillant agréé Kinetico et il doit être installé, utilisé et entretenu conformément aux recommandations de Kinetico et à toute réglementation en vigueur. De plus, la présente garantie limitée **ne** couvre **pas** les produits installés dans tout emplacement autre qu'une habitation unifamiliale. La conception et le rendement de votre système de traitement dépendent de la composition chimique de l'eau traitée; c'est pourquoi la **présente garantie limitée ne s'applique qu'à l'équipement fabriqué et distribué**

par Kinetico, y compris les produits et pièces de remplacement.

Par ailleurs, elle **ne** couvre **pas** les dommages à votre système qui sont attribuables à un usage abusif, à une mauvaise utilisation, à la négligence, au gel, à des modifications, à une erreur d'application ou à une variation des caractéristiques de l'affluent.

Les caractéristiques de l'affluent dans le système **ne doivent pas** dépasser les spécifications de fonctionnement suivantes :

Équipement d'adoucissement de l'eau

- Pression : 125 psi pour tout équipement d'adoucissement de l'eau Premier Series XP
- Température min./max. de fonctionnement : 2 °C à 48 °C (35 °F à 100 °F)

Le remplacement périodique de certaines matières filtrantes (p. ex., charbon, Birm[®], calcite, Filter-Ag[®], ultraAsorbMC, Chloraban[™], Sulfaban[™] ou matière filtrante SRS) fait partie de l'entretien normal de votre système. Ces remplacements et les pertes de matière filtrante dues à l'attrition naturelle ne sont pas couverts par la garantie.

D'autres paramètres de fonctionnement peuvent s'appliquer. Pour plus de détails, consultez le guide d'utilisation de votre système et/ou les instructions d'installation. Afin que la présente garantie limitée s'applique, votre équipement doit être installé et utilisé conformément aux recommandations de Kinetico et à la réglementation provinciale et locale en vigueur.

* Birm et Filter Ag sont des marques de commerce enregistrées au fédéral par Clack Corporation.

Enregistrement et service après-vente

Pour activer cette garantie limitée de votre système, votre détaillant agréé Kinetico doit enregistrer votre équipement auprès de Kinetico Incorporated dans un délai de 30 jours après la date d'installation. Pour obtenir une assistance quant aux termes de la présente garantie limitée, communiquez avec votre détaillant agréé Kinetico. Conservez votre exemplaire de la carte d'enregistrement du propriétaire avec la présente garantie limitée pour vous y référer en cas de besoin.

Aucune autre garantie

IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE QUE LA PRÉSENTE GARANTIE. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ÉCRITE ET SONT EXCLUES DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE QUE CELLES CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. EN AUCUN CAS KINETICO NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE LA PERTE D'UTILISATION DU PRÉSENT SYSTÈME.

Application des lois provinciales

Il est interdit, dans certaines provinces, d'imposer des limites quant à la durée d'une garantie implicite ou d'exclure les dommages accessoires, consécutifs ou particuliers ou d'en limiter le montant, de sorte que les limites ou les exclusions précitées pourraient ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie limitée vous accorde des droits précis en vertu de la loi et il est possible que vous ayez d'autres droits selon votre province de résidence.

Modification de la garantie limitée

Kinetico n'autorise aucune autre personne à assumer en son nom des responsabilités relativement au produit visé par la présente garantie. Aucun détaillant n'est autorisé à faire quelque déclaration que ce soit au nom de Kinetico ni à modifier les modalités de la garantie limitée de Kinetico de quelque façon que ce soit.